



2024 / 109

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil de la CCVA, légalement convoqué, s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes à Grand-Aigueblanche en séance publique LE DIX-NEUF DECEMBRE DEUX MILLE VINGT QUATRE A DIX-NEUF HEURES sous la présidence de Monsieur André POINTET

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mesdames et Messieurs

ARNAULT Jacqueline - BRUNIER Thierry - BRUNOD Aurore - COLLIARD Dominique - DUNAND François - GROGNIET Jean-Christophe - GROS Claudine - GSELL Bernard - KALIAKODAS Evelyne - MARTINET-BON Françoise - MATHIS Marc - MIBORD Josiane - MORIN Jean Yves - POINTET André - RELIER Annie - RICHIER Maryse - ROUX MOLLARD Alain - VICHARD Daniel - VORGER Jean-Michel

**POUVOIRS** : COLLOMB Daniel à COLLIARD Dominique  
GERMANAZ Sylvie à BRUNOD Aurore  
JAY Hélène à MARTINET-BON Françoise  
MORARD Ghislaine à GROGNIET Jean-Christophe

**EXCUSÉ** : GUILLARD Paul

**Date de Convocation** :  
12 décembre 2024

**Nombre de conseillers** :  
En exercice : 24  
Présents : 19  
Votants : 23

Monsieur Jean Yves MORIN est désigné Secrétaire de Séance.

### **Objet : Intégration d'actions de prévention des inondations sur le territoire de la communauté de communes des Vallées d'Aigueblanche dans l'avenant au Programme d'Etudes Préalables au Programme d'Actions de Prévention des Inondations porté par l'APTV**

Le Président expose que dans le cadre de l'élaboration d'un avenant au Programme d'Etudes Préalables au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PEP PAPI) sur le bassin versant de l'Isère en Tarentaise, le syndicat mixte de l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise (APTV) prévoit d'étendre la durée d'exécution de la procédure et entreprend des adaptations de la programmation technique pour recentrer les interventions sur les secteurs prioritaires à l'échelle de la vallée. L'objectif de cette démarche est également d'accélérer des dossiers en cours d'études vers les phases opérationnelles et de préparation des travaux en vue de construire un PAPI complet à court terme.

Ainsi, l'APTV a engagé une démarche de concertation avec l'ensemble des intercommunalités de la Tarentaise pour arbitrer et valider les secteurs à investir sur chaque territoire, le tout dans une logique de cohérence technique et d'actions sur des secteurs jugés prioritaires au regard de la dangerosité des aléas, des enjeux présents dans les zones vulnérables, de l'état des ouvrages de protection hydraulique et de l'avancement des dossiers.

**Considérant** la validation, par le Préfet de la Savoie, le 12 juillet 2022, d'un Programme d'Etudes Préalables au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PEP PAPI) au sein de la structure porteuse du syndicat de l'Assemblée de Pays Tarentaise Vanoise (APTV) sur la période de juillet 2022 à juillet 2025 sur 5 intercommunalités de la Tarentaise ;

**Considérant** le transfert de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) de la Communauté de Communes des Vallées d'Aigueblanche au syndicat mixte de l'APTV le 1er janvier 2023 ;

**Considérant** l'état d'avancement actuel de la programmation technique du PEP PAPI et le retard pris dans la mise en œuvre d'un certain nombre d'actions inscrites dans la procédure ;

**Considérant** la décision du comité de pilotage de la procédure du PEP PAPI en date du 26 novembre 2024 de réaliser un avenant à cette procédure pour prolonger la durée du PEP et réviser la programmation technique en la recentrant sur les actions ouvertes et prioritaires ;

**Considérant** que des actions locales visant à la prévention des inondations pilotées par le service GEMAPI de l'APTV sont en cours sur le territoire de la Communauté de Communes des Vallées d'Aigueblanche et qu'elles peuvent être intégrées dans la procédure du PEP PAPI dans le cadre de l'avenant compte tenu de leur état d'avancement ;

**Considérant** les orientations et décisions prises par la Communauté de Communes de Tarentaise pour sélectionner et prioriser les secteurs vulnérables vis-à-vis des inondations à l'échelle de l'intercommunalité de la CCVA lors de la réunion organisée entre l'APTV et la Communauté de Communes des Vallées d'Aigueblanche en date du 18 novembre 2024 ;

**Considérant** que ces orientations ont été guidées par une grille de priorité présentant le degré d'importance des aléas et des enjeux concernés par zone inondable ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'inscrire à la programmation du service GEMAPI et à l'avenant du PEP PAPI :

- la finalisation de la régularisation du système d'endiguement sur le torrent du Morel
- la poursuite l'étude globale sur l'axe Isère dans les traversées du centre d'Aigueblanche et de Notre Dame de Briançon et du torrent de la Fougère (étude de diagnostic et de définition de projets d'aménagement)
- la réalisation des études pré-opérationnelles de l'étude globale Isère qui intègrent notamment la réalisation d'une étude de danger avec travaux (EDD) sur la digue du Plan du Truy
- l'expertise sur l'Isère au droit d'une entreprise à Feissons-sur-Isère.

**DECIDE** de reporter les actions suivantes à une prochaine programmation PAPI :

- Régularisation d'un système d'endiguement sur la digue de la Coulée dans le secteur de la Léchère (attente des conclusions de l'étude globale)
- Régularisation du système d'endiguement sur le torrent du Sécheron
- Les expertises préalables hydrauliques pour améliorer la connaissance sur le fonctionnement des ouvrages hydraulique au Colomban / sur la digue aval du torrent du Sécheron

Pour	Contre	Abstention	NPPV
23			

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.  
CERTIFIÉ CONFORME AU DÉBAT.**

**Le Président,**



**André POINTET**